

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 13 novembre 2017 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire	Richard F. Dubé		
Les conseillers et conseillères :			
Siège no 1	Jimmy Plourde	Siège no 4	Manon D'Amours
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Laurette Lévesque	Siège no 6	absent

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que quatre (4) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

17-11250 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

17-11251 Procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 octobre 2017

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-11252 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 30 octobre 2017

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-11253 Comptes du mois d'octobre 2017

La liste des comptes d'octobre a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 9 novembre dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 octobre 2017	46 450,60 \$
Comptes payés d'avance	<u>57 225,37 \$</u>
TOTAL	<u>103 675,97 \$</u>

17-11254 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel avec les prévisions d'ici la fin de l'année et le bilan au 31 octobre 2017 sont lus par Lucie April, directrice générale.

17-11255 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois d'octobre 2017 et du suivi des dossiers en cours:

- a) Par Richard F. Dubé :
- Réunion de la MRC de Témiscouata le 10 octobre;
 - Rencontre de la CADL le 26 octobre ;
 - Réunion publique d'information sur le chemin du Portage le 27 octobre ;
 - Conférence de presse par Transports Québec sur le déboisement de l'autoroute 85 le 13 novembre;

- Conférence de presse pour le Centre d'interprétation de l'autoroute Claude-Bécharde et ses origines ;
- b) Par Carole Desbiens :
 - Association sportive de Saint-Honoré ;
- c) Par Laurette Lévesque :
 - Rencontre avec le député ministre Jean D'Amour le 12 octobre à Témiscouata-sur-le-Lac ;
- d) Par Lucie April, directrice générale :
 - Rencontre pour la formation d'un comité avec les 5 municipalités - Agent de développement le 2 novembre ;

17-11256 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 335 Pour l'instauration d'un programme rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec

AVIS DE MOTION

Laurette Lévesque, conseillère au siège no 3, donne avis de motion dans le but d'adopter un règlement pour l'instauration d'un programme rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec pour la Villa Saint-Honoré.

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT

Richard F. Dubé, maire, explique que la Municipalité adoptera un règlement afin d'instaurer un programme ayant pour but de verser une subvention maximale de 80 000\$ à la Villa Saint-Honoré inc. pour compléter le financement des travaux permettant de rentabiliser leur établissement, en ajoutant 10 logements pour personnes autonomes.

La subvention est partagée entre la Société d'habitation du Québec à 50% (40 000\$) et la Municipalité à 50%. La partie de la Société d'habitation sera remboursable à la Municipalité sur une période de 15 ans, au taux d'intérêt des bons du Trésor du gouvernement du Québec plus 0,5%.

Le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal et il est mis à la disposition de l'assistance à cette réunion.

17-11257 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, la confirmation sera transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

17-11258 Rapport sur la situation financière par le maire

Conformément à l'article 955 du Code municipal, le maire fait rapport des états financiers au 31 décembre 2016, de l'exercice 2017 et donne des prévisions pour l'année 2018. Il présente également les programmes triennaux des dépenses en immobilisation, le salaire des élus et les dépenses de plus de 25 000 \$.

Ce rapport sera publié dans le prochain bulletin municipal Le Mistral.

17-11259 Entente de principe - embauche d'un inspecteur régional en urbanisme à la MRC de Témiscouata

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Michel-de-Squatec, Lac-des-Aigles, Biencourt et Saint-Louis-du-Ha! Ha! ont réalisé une entente intermunicipale afin de partager une ressource humaine attirée à l'inspection en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes municipalités connaissent des difficultés sur le plan de la rétention du personnel;

CONSIDÉRANT QUE certains facteurs explicatifs ont été identifiés tels que les multiples lieux de travail, les distances à parcourir afin d'atteindre les lieux de travail et les difficultés de travailler en équipe pour régler les dossiers plus complexes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata doit remplacer temporairement son inspecteur en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre de la Table des officiers municipaux du 20 septembre 2017, certaines municipalités ont manifesté leur intérêt d'obtenir les services d'un inspecteur en urbanisme qui serait localisé dans les bureaux de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un inspecteur en urbanisme localisé dans les bureaux de la MRC pourrait également être attiré à des tâches de planification régionale lors de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution n'est qu'une entente de principe et qu'une entente intermunicipale en bonne et due forme devra être conclue ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata endosse l'entente de principe qui consiste à ce que la MRC procède à l'embauche d'un inspecteur régional afin d'offrir les services d'inspection en urbanisme à certaines municipalités.

17-11260 Inscription à la formation – Le comportement éthique par la FQM

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata inscrive les élus suivants à la formation obligatoire pour les nouveaux élu(e)s -- *Le comportement éthique*, offerte en ligne par la Fédération québécoise des municipalités :

- Jimmy Plourde
- Manon D'Amours
- Hugo Tardif

La formation, d'une durée de 2 heures au cout de 200\$ par personne se donne au moment choisi par l'apprenant, dans les 30 jours de l'inscription. L'inscription sera faite en janvier.

17-11261 Formation – Rôle et responsabilités des administrateurs élus par le Service aux entreprises et à la communauté – Commission scolaire des Patriotes

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre des services pour la tenue d'une formation Rôles et responsabilités des administrateurs (élus) dans un contexte municipal;

ATTENDU QUE la formation coûterait environ 2 000 \$ et pourrait se tenir à Saint-Honoré-de-Témiscouata avec les municipalités environnantes;

ATTENDU QUE le groupe pourrait contenir de 10 à 20 personnes, soit un cout variant entre 100 \$ et 200 \$ par participant.

ATTENDU QUE les élus qui siègent depuis plus longtemps pourront suivre à nouveau la formation sans que ça coute plus cher à la Municipalité;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte l'offre de la Commission scolaire des Patriotes à condition d'avoir un minimum de 6 inscriptions des municipalités voisines.

Il est également résolu que Lucie April, directrice générale soit autorisée à signer l'entente avec la Commission scolaire, pour et au nom de la Municipalité.

17-11262 Partage des responsabilités et des dossiers entre les membres du conseil

Suite aux élections générales qui ont eu lieu le mois dernier, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le partage des responsabilités et des dossiers soit révisé pour le maire, les conseillers et les conseillères de la façon suivante :

<i>Nom du dossier, comité ou responsabilité</i>	<i>Nom de l'élue</i>
⇒ Association sportive de Saint-Honoré	Carole Desbiens
⇒ Bibliothèque	Carole Desbiens

	Laurette Lévesque
⇒ Comité d'urbanisme	Nicholas Dubé Manon D'Amours Richard F. Dubé
⇒ Corporation d'aide au développement local de Saint-Honoré-de-Témiscouata CADL	Richard F. Dubé
⇒ Corporation de développement économique des <i>cinq saints</i>	Hugo Tardif Manon D'Amours, subs. Richard F. Dubé, subs.
⇒ Corporation Sentier Petit Témis	Richard F. Dubé
⇒ Forêt	Jimmy Plourde
⇒ Garage municipal	Jimmy Plourde
⇒ État des routes en hiver et été	Jimmy Plourde
⇒ Politique familiale	Carole Desbiens Laurette Lévesque
⇒ Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata	Richard F. Dubé
⇒ Réseau d'égout et assainissement des eaux usées	Richard F. Dubé
⇒ Re-Source Familles	Richard F. Dubé Laurette Lévesque à partir de mai 2018
⇒ Sentier VHR, motoneiges et autres	Nicholas Dubé Richard F. Dubé
⇒ Service Incendie	Nicholas Dubé
⇒ Société d'aide au développement de la collectivité de Témiscouata (SADC)	Laurette Lévesque
⇒ Régie intermunicipale des infrastructures portuaires du lac Témiscouata	Richard F. Dubé
⇒ Chemin du Portage	Richard F. Dubé

17-11263 Horaire des réunions pour préparer et déposer les prévisions budgétaires 2018

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement que les prévisions budgétaires soient adoptées lors d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu le **lundi 18 décembre 2017** à 19 h 30, toute la population est invitée.

L'invitation sera publiée dans le prochain bulletin le Mistral.

Il est également résolu que les réunions de travail aient lieu le **samedi 9 décembre** de 8 heures à midi et le **mercredi 13 décembre à 19 h 30**.

17-11264 Projet de réfection de la surface du Parc linéaire interprovincial Petit Témis / Section Sud

ATTENDU QUE la Corporation d'aménagement du Lac Témiscouata et de la rivière Madawaska a été mandatée par la MRC de Témiscouata pour être gestionnaire du Parc linéaire interprovincial Petit Témis, entre Cabano et la frontière du Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE, malgré son entretien régulier, il est nécessaire de procéder à des travaux majeurs de réfection de sa surface de roulement pour qu'il conserve sa notoriété auprès des touristes et pour qu'il demeure une infrastructure récréotouristique de qualité;

ATTENDU QU'ils ont le projet de procéder à la réfection complète de la surface sur une longueur de 35 km;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie le projet d'envergure de rénovation de toute la surface du Parc linéaire interprovincial Petit Témis / Section sud, tel que proposé par la Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska.

17-11265 Fourniture des produits pétroliers 2017-2018

Des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants de produits pétroliers :

Diesel clair

<i>Soumissionnaires Noms et adresses</i>	<i>OBG</i>	<i>Marge profit</i>	<i>Taxes d'accise</i>	<i>Taxe routière</i>	<i>Prix avant taxes</i>	<i>TPS</i>	<i>TVQ</i>	<i>Prix taxes incluses</i>
Chauffage Rivière-du-Loup.	0,767	-0,0225	0,04	0,202	0,9865	.044	.0868	1,1342
Les Pétroles R. Turmel inc	0,767	-0,02	0,04	0,202	0,989	.044	.0871	1,1371

Huile à chauffage

<i>Soumissionnaires Noms et adresses</i>	<i>OBG</i>	<i>Marge profit</i>	<i>Prix avant taxes</i>	<i>TPS</i>	<i>TVQ</i>	<i>Prix taxes incluses</i>
Chauffage Rivière-du-Loup	0,762	-0,0225	0,7395	0,033	0,066	0,8502
Les Pétroles R. Turmel inc	0,762	-0,02	0,742	0,032	0,063	0,8531

Essence ordinaire

<i>Soumissionnaires Noms et adresses</i>	<i>OBG</i>	<i>Marge</i>	<i>Taxes d'accise</i>	<i>Taxe routière</i>	<i>Prix avant taxes</i>	<i>TPS</i>	<i>TVQ</i>	<i>Prix taxes incluses</i>
Chauffage Rivière-du-Loup	0,692	-0,0075	0,100	0,192	0,9765	0,046	0,092	1,1227
Les Pétroles R. Turmel inc.	0,692	-0,02	0,100	0,192	0,964	0,045	0,089	1,1084

La demande est faite à Pétroles R. Turmel inc. pour fournir seulement l'essence, ce qu'ils ont refusé. Un calcul a été fait avec les prévisions de consommation et la soumission de Chauffage Rivière-du-Loup est la plus basse.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement que le plus bas soumissionnaire soit retenu pour la prochaine année (2017-2018), soit : Chauffage Rivière-du-Loup.

17-11266 Reconduction du rôle d'évaluation

ATTENDU QUE le rôle d'évaluation en vigueur portait sur les années 2016-2017-2018;

ATTENDU QUE la loi permet aux petites municipalités de ne pas procéder à l'équilibrage après trois ans et de reconduire pour trois autres années si les indications quant aux aspects quantitatifs et qualitatifs révèlent une fiabilité du rôle;

ATTENDU QUE Servitech, évaluateurs agréés, a procédé à l'examen de l'état du rôle et qu'il nous recommande une reconduction du rôle pour le prochain cycle triennal 2019-2020-2021;

ATTENDU QU'un nouveau rôle d'évaluation coûterait plus de 14 000 \$;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata reconduise le rôle pour les trois prochaines années telles que permis par la loi et recommandé suite aux indications de l'examen.

17-11267 Appui - tournoi des pompiers de l'APEQ en 2021

ATTENDU QUE lors d'une réunion tenue le 22 octobre, la brigade des pompiers a décidé d'accepter la demande de l'APEQ et de tenir le tournoi des pompiers à Saint-Honoré-de-Témiscouata en 2021;

ATTENDU QUE la Brigade a besoin de l'aide et de l'appui de la Municipalité pour tenir un tel événement;

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte d'aider la brigade de pompiers Saint-Honoré/Saint-Pierre-de-Lamy à organiser le tournoi de pompiers 2021, par ses employés de bureau et du garage. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie la Brigade et les encourage à tenir l'événement.

17-11268 Colloque en sécurité civile - APEQ

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata inscrive deux pompiers, membres de l'organisation de sécurité civile ou élus, au colloque annuel organisé à Pohénégamook par l'APEQ et qui se tiendra le samedi 3 février 2018.

Le cout est de 340\$ par personne, incluant le repas du midi.

Le thème de cette année la *Planification en sécurité civile*.

17-11269 Motion de félicitations - Francis Dumont, football juvénile

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Manon D'Amours, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite Francis Dumont de Saint-Honoré-de-Témiscouata, entraîneur, les joueurs et toute l'organisation de l'équipe Les Guerriers juvéniles de l'École secondaire de Rivière-du-Loup. Ils ont remporté la finale de Ligue de football juvénile de l'Est-du-Québec contre les Griffons de Gaspé. L'équipe avait également eu une très belle année avec une fiche de 5 victoires une défaite avec plus de 240 points marqués.

Bravo Francis pour ton implication pour les jeunes de la région.

17-11270 Programme de formation des pompiers et officiers - rôle des MRC

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Maskoutains demande au ministre de la Sécurité publique du Québec de prendre les mesures appropriées afin que la MSP convienne d'une entente avec les MRC pour établir les termes et conditions au mandat confié relativement à l'administration des programmes de formation pour les pompiers et officiers, incluant une juste compensation financière pour le travail requis;

CONSIDÉRANT que la gestion du programme représente également une lourde tâche aux employés de la MRC de Témiscouata, comme nous avons pu le constater;

CONSIDÉRANT le refus du ministère de la Sécurité publique du Québec de dédommager les MRC pour le soutien administratif dans le cadre de la subvention du programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement :

D'appuyer la MRC des Maskoutains dans leurs démarches;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) d'appuyer et de procéder aux revendications nécessaires auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec pour porter la demande de la MRC des Maskoutains, soutenus par plusieurs MRC et municipalités de la province, afin de définir les conditions du mandat confié relativement à l'administration des programmes de subvention pour la formation des pompiers et officiers, incluant une juste compensation financière pour le travail de gestion requis de la part des MRC.

17-11271 Engagement - Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata - Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage

ATTENDU QUE le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreuses zones isolées qui sont éloignées des axes routiers et donc inaccessibles avec les moyens de transport conventionnels;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreux lacs dont plusieurs sont fréquentés par des citoyens pendant les saisons estivale et hivernale;

ATTENDU QUE l'économie du Témiscouata repose en bonne partie sur des activités telles que l'exploitation forestière et l'acériculture qui se déroulent dans ces zones et que par conséquent, un grand nombre de travailleurs sont amenés à travailler en milieux isolés;

ATTENDU QUE plusieurs activités récréotouristiques très populaires au Témiscouata comme la randonnée en motoneige ou en véhicule tout terrain, la chasse et la pêche amènent chaque année de très nombreux citoyens et visiteurs à

se déplacer dans des portions isolées du territoire ou à fréquenter des zones nautiques;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes qui travaillent en milieu isolé ou nautique et qui y pratiquent des activités récréotouristiques en ayant des services d'urgence et de recherche et sauvetage (R-S) efficaces qui desservent l'ensemble du territoire témiscouatain;

ATTENDU QU'Auclair, Dégelis, Pohénégamook, Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Michel-du-Squatec sont les cinq municipalités qui se partagent le territoire de la MRC de Témiscouata en ce qui a trait à l'intervention d'urgence en milieu isolé;

ATTENDU QUE Témiscouata-sur-le-Lac est la seule municipalité de toute la région offrant un service d'intervention d'urgence en milieu nautique, pour l'instant;

ATTENDU QUE le Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada procède à l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage dont l'objectif est: «d'améliorer l'efficacité, l'efficience, le facteur économique et l'innovation des activités de recherche et de sauvetage en ce qui concerne les objectifs de prévention et d'intervention du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS)»;

ATTENDU QUE ce fonds permet de financer des projets qui ont des retombées positives importantes sur l'organisation des services de R-S et qui auront pour effet d'accroître de façon significative la sécurité des individus;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec a déposé une demande dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage de Sécurité publique Canada dans le but de financer le projet «Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata», développé au Témiscouata;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif général d'augmenter le niveau de sécurité des individus se trouvant en milieux isolés et nautiques par l'amélioration des pratiques, des connaissances et des capacités des Services en sécurité incendie ayant des responsabilités relatives à ces types d'intervention ;

ATTENDU QUE ce projet prévoit la préparation et la mise en œuvre d'un protocole d'intervention de recherche et sauvetage et d'évacuation médicale hors du réseau routier qui aura pour effet de mieux coordonner les efforts des différents intervenants et d'accroître l'interopérabilité;

ATTENDU QUE ce projet prévoit l'acquisition d'équipements destinés aux opérations de R-S et d'évacuation médicale en milieux nautiques et isolés ainsi que la formation des sauveteurs des casernes concernées;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata reconnaît l'expertise des Services de sécurité incendie des municipalités en matière de R-S et d'intervention d'urgence en milieux isolés et nautiques et qu'elle désire les soutenir dans le but d'augmenter la sécurité de ses citoyens et de favoriser le développement des activités en milieux isolés et nautiques;

ATTENDU QU'il est nécessaire que l'ensemble des Services de sécurité incendie et des intervenants d'urgence collaborent afin d'améliorer leurs pratiques et de favoriser une meilleure coordination des opérations pour accroître la sécurité des personnes en milieux isolés et nautiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata juge nécessaire de veiller à l'amélioration continue des services d'urgence et de R-S en milieux isolés et nautiques pour assurer la sécurité de toute personne qui pourrait être en détresse dans une portion isolée du territoire témiscouatain;

Attendu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata reconnaît l'importance de travailler de façon concertée avec les autres partenaires du Témiscouata afin d'assurer un niveau de sécurité optimal aux personnes se trouvant en milieu isolé;

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement;

- Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appui le projet développé par la MRC de Témiscouata qui a été déposé par le ministère de la Sécurité publique du Québec au Secrétariat en recherche et sauvetage de

Sécurité publique Canada dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage visant à améliorer l'efficacité des services d'intervention en milieu isolé par l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole local d'intervention d'urgence en R-S, l'acquisition d'équipements de sauvetage et la formation des équipes de recherche et de sauvetage en milieu isolé;

- Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata juge que les demandes en équipements et en formations qui sont présentées dans le projet «Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata» sont celles qui permettront de bonifier le plus significativement le niveau de sécurité des individus;
- Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata s'engage à collaborer avec la MRC de Témiscouata, les municipalités du territoire et tout autre partenaire pertinent afin de produire un protocole local d'intervention d'urgence en R-S pour le Témiscouata et de le réviser annuellement;
- Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata s'engage à participer aux activités et rencontres relatives à la préparation de ce protocole d'intervention d'urgence en R-S en milieux isolés et nautiques auxquelles elle sera invitée à participer;

17-11272 Calendrier pour les camps de jour

À l'été 2017, le camp de jour de Saint-Honoré-de-Témiscouata a participé à un projet de jardins collectifs intergénérationnels avec la Villa St-Honoré. Un concours du plus bel épouvantail a également été lancé et c'est notre camp de jour qui l'a gagné, parmi les 12 municipalités participantes. Un calendrier a été publié avec les photos des jardins, notre jardin est en mars et notre épouvantail se trouvent sur la page couverture. Le calendrier est vendu à 10\$ pour financer les jardins pour l'an prochain.

Sur la proposition de Manon D'Amours, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite les jeunes et les moins jeunes qui ont participé aux projets et offre un calendrier aux enfants, pour une dépense évaluée à 180\$.

17-11273 Période de questions

À 21 heures 44, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : tournoi des pompiers, élection préfet, pompe à l'eau au loisir, chauffage de la salle du conseil, ouverture du 10^e Rang à 6 heures cet hiver, gravier près du pont du 10^e Rang, paiement du montant pour la Villa avec les revenus éoliens.

Richard F. Dubé explique le partage des revenus éoliens et l'histoire du projet.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 22 heures, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Lucie April, directrice générale